

Rennes métropole (Ille-et-Vilaine) • 37 communes • 415 500 hab.

Projet européen « Miniwaste » : les résidus de cuisine au régime minceur

Le compostage des biodéchets sur leur lieu de production est un levier majeur d'allègement des tonnages à la charge des collectivités. L'agglomération actionne celui-ci en pavillon comme en immeuble.

De 240 kilos de déchets résiduels par habitant en 2005 à 200 kg en 2011 : c'est la baisse de production visée par la communauté d'agglomération de Rennes, dans le cadre de la campagne européenne « moins 100 kilos de déchets municipaux » (1), lancée par l'Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+, Bruxelles) en 2006. Cette même année, l'agglomération implantait un premier composteur de biodéchets en habitat collectif, au pied d'un immeuble de 48 logements de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Pionnière en milieu urbain, l'initiative répondait à la sollicitation d'un administré. Ce dernier avait interpellé le vice-président délégué aux déchets, Jean-Louis Merrien : « Des composteurs de jardin sont vendus à tarif préférentiel aux habitants de pavillon, qu'est-il prévu pour ceux résidant en immeuble ? »

Un changement d'échelle

Depuis 1995, l'intercommunalité a, en effet, diffusé plus de 15 000 composteurs auprès de 30% de l'habitat individuel (où réside plus de la moitié de la population). Depuis 2006, elle a financé l'équipement de 200 sites d'habitat collectif, notamment chez quatre bailleurs sociaux. « A ce stade, on n'est plus dans l'expérimentation », commente Francis Colin, gérant de la société coopérative Eisenia qui livre le matériel de compostage et forme ses usagers. « Pour fin 2012, l'objectif est de doter 645 immeubles, avec un taux de participation de 20% des foyers desservis », détaille



D. ADEMAS

JEAN-LOUIS MERRIEN, vice-président délégué aux déchets à la communauté d'agglomération de Rennes

« La prévention est citoyenne »

« Bien qu'elle puisse être traitée sur place, la matière organique fait en général l'objet de solutions centralisées, technocratiques et coûteuses. La France privilégie ainsi le tri mécano-biologique : après la collecte en vrac de l'ensemble des déchets, les fermentescibles sont isolés pour rejoindre une plateforme de compostage. L'Allemagne, les Flandres belges et quelques sites français développent des collectes spécifiques de biodéchets, envoyés en unités de compostage. Si ce mode de gestion devait un jour être soutenu par les pouvoirs publics, la prévention et le compostage de proximité mériteraient alors d'être également subventionnés. Car cette solution présente l'avantage d'être décentralisée et citoyenne. »

Laurence Galon, responsable du projet européen « Miniwaste » (2) à Rennes métropole, qui en est chef de file. Il s'agit donc de « franchir un palier », résume Jean-Louis Merrien (lire l'encadré ci-dessus). « Le bouche à oreille a bien fonctionné au départ, indique Laurence Galon. Aujourd'hui, la sensibilisation est de mise, afin de multiplier le parc par plus de trois. » Le parrainage est ainsi appelé en renfort :

lors de l'inauguration du composteur, un deuxième « bio-seau » est remis aux participants, incités à le confier à un « filleul » converti à la pratique.

« Il arrive que des non-participants demandent du compost », relève Jean-Louis Merrien. Les « guides composteurs », ces habitants référents sur le site, leur répondent habillément « oui ». Puis, ils les recontactent en leur suggérant

PROJET

Miniwaste (2010-2012) : projet européen axé sur la prévention et la réduction des déchets organiques en ville, mené dans le cadre du programme Life+.

PARTENAIRES

Association européenne ACR+, institut de recherche Cemagref, ville de Brno (République tchèque), aggro du Grand Porto (Portugal).

CONTACT

Laurence Galon, responsable du projet « Miniwaste » de Rennes métropole, tél. : 02.99.86.65.69.

d'apporter leurs biodéchets afin de les composter. » La Métro entend bâtir un réseau d'une centaine de volontaires qui sensibiliseront leur entourage et organiseront des manifestations sur leur secteur.

Un « maître composteur » confiant

Le prestataire Eisenia défend la viabilité économique du procédé. « L'installation du matériel et l'accompagnement des résidents jusqu'à la première récolte de compost représentent près de 2 000 euros par projet. Sur un site où 30 logements participent à la démarche, la dépense est amortie en quatre ans, affirme Francis Colin. A terme et à grande échelle, le compostage à la source se chiffrera à moins de 50 euros la tonne. A comparer aux 150 euros que coûtent la collecte et le traitement. » Laurence Madoui

(1) Par rapport à une moyenne théorique européenne de 600 kg/an/hab., incluant l'ensemble des flux (résiduels et valorisables) et des producteurs (dont les acteurs économiques, produisant des déchets assimilés à ceux des ménages).

(2) Site internet : www.miniwaste.eu